



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00327

Numéro SIREN : 351 824 164

Nom ou dénomination : ATLANTIQUE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2015 sous le numéro de dépôt 3860

ATLANTIQUE AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 12.000 Euros

Siège social : Aprolis 2 - 4 rue de l'Etoile du Matin

44600 – SAINT NAZAIRE

351 824 164 RCS SAINT NAZAIRE

**RAPPORT UNIQUE
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL
« ATLANTIQUE AUDIT »
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

(Articles L. 224-3, L. 223-43 et R.224-3 du Code de Commerce)

Jean-Pierre LANDREAU

Commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RENNES

3, rue de l'Hippodrome – BP 52721

44327 – NANTES CEDEX 3

☎ 02.40.37.59.49

☎ 02.40.74.81.90

jean-pierre.landreau@wanadoo.fr

RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE AUDIT
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 21 octobre 2015 et en application des dispositions des articles L.224-3, L. 223-43 et R. 224-3 du Code de Commerce nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaitre :

- notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit de tiers ou d'associés ;
- notre vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social ;
- notre appréciation d'analyse de la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ils requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté, à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes et la date de notre rapport.

D'autre part, nos travaux ont consisté également à la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nos contrôles, afin de vérifier que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2015.

Au vu de ces comptes nous nous sommes assurés, à partir des éléments de gestion communiqués par l'entreprise, que les opérations intervenues depuis cette date de clôture n'étaient pas de nature à altérer de façon significative le patrimoine de votre société.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Nantes, le 30 octobre 2015

Jean-Pierre LANDREAU
Commissaire aux comptes
Commissaire à la Transformation
Membre de la Compagnie
régionale de Rennes

